Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230925-DCM202342-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 septembre 2023

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Valentin TELLECHEA, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Patricia VIALLE, Sophie KONSTANTINOVITCH, Beñat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA.

Excusés : Kathy COELHO (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA), Myriam COULOUMIERS (donne pouvoir à Zigor GOIEASKOETXEA).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2023-42 : Vente bande de terrain communal parcelles Sansuenia

Considérant que, par courrier en date du 25 janvier 2023, les 5 propriétaires de la petite rue de Gaztelu ont émis le souhait d'acquérir la bande de terre se situant au fond de leur jardin, ne représentant aucun intérêt communal.

Considérant qu'il s'agirait de prélever, sur une parcelle communale en nature de voirie et d'espaces verts, diverses emprises foncières pour cession aux riverains.

Considérant que celles-ci sont en bordure de route, de configuration particulière (bandes de terrain) et de faible superficie pour chacune (superficie totale cédée de 254m²).

Considérant qu'elles sont situées en zone constructible du PLU : elles offriront donc de nouveaux droits à construire aux propriétaires riverains.

Considérant qu'il s'agit des parcelles :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
ARBONNE	AI 149p2	Cf ci-dessus	41m²	Emprise foncière
ARBONNE	AI 149p3	Cf ci-dessus	49m²	Emprise foncière
ARBONNE	AI 149p4	Cf ci-dessus	51m²	Emprise foncière
ARBONNE	AI 149p5	Cf ci-dessus	39m²	Emprise foncière
ARBONNE	AI 149p6	Cf ci-dessus	74m²	Emprise foncière

Aujourd'hui, il importe d'enregistrer devant notaire la vente desdites parcelles de la commune d'Arbonne aux 5 propriétaires.

Vu l'avis des domaines en date du 30 mai 2023.

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230925-DCM202342-DE

Le Conseil Municipal décide à **l'UNANIMITE** :

ARTICLE 1er : D'APPROUVER le principe de la vente de la bande de terrain selon le plan de division ci-joint ;

ARTICLE 2 : DE FIXER le montant de la vente de ces terrains à 150€ du m²;

ARTICLE 3 : DE FIXER que les frais de géomètre expert et de notaire sont à la charge des acheteurs ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Madame la Maire à signer toute pièce relative ou acte authentique à ces ventes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 28 septembre 2023

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

MAIRIE d'ARBONNE (Pyrénées-Atlantiques)